



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 16/02/2022

SLOW

ID : 011-241100593-20220210-C2022_39-CC



**Direction Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
des départements Pyrénées-Orientales et de l'Aude**

**Le Grand NARBONNE,
Communauté d'Agglomération,
12 Bd Frédéric Mistral,
11100 NARBONNE,**

**Direction de l'Administration Pénitentiaire
Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion de l'Aude**

**CONVENTION PARTENARIALE
ENTRE**

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND NARBONNE,

**LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
PYRENEES-ORIENTALES – AUDE**

ET

**LE SERVICE PENITENTIAIRE DE PROBATION ET D'INSERTION DE
L'AUDE**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, 12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne, représentée par Maître Didier MOULY, Président, d'une part,

Et

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Pyrénées-Orientales- Aude (DTPJJ), représentée par :
Madame DJEBAR, Directrice territoriale par intérim de la DTPJJ Pyrénées Orientales-Aude,

Et

La Direction du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion de l'Aude (SPIP 11) représentée par :
Monsieur LAURENT Dominique-Jean, Directeur du SPIP de l'Aude.

- + Vu l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant Réforme du Code de la Justice des mineurs,
- + Vu la Loi du 26 février 2021 portant partie législative de l'ordonnance du 11 septembre 2019, Vu la Loi Programmation Justice du 23 mars 2019 modifiant l'ordonnance du 02 février 1945,
- + Vu l'article L-2212.2 du code Général des collectivités territoriales,
- + Vu l'article 1^{er} de la Loi du 5 mars 2007.

Il est convenu

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion dans une double logique :

- De prévention de la délinquance,
- D'augmentation du nombre de réponses concernant l'accueil de personnes placées sous-main de justice, mineures et majeures, en vue de la mise en œuvre de décisions judiciaires et, de leur réinsertion sociale.

Article 2 – Nature des interventions

- a) La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 66-11 peut faire appel à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour :
- o L'exécution des peines et/ou de mesures éducatives, confiées par les magistrats : Travail d'Intérêt Général (TIG), Travail Non Rémunéré (TNR), peine de stage, mesures de réparation, stages de formation civique,
 - o Appui à l'insertion des jeunes sous mandat de justice :
 - **stages découvertes, chantiers d'insertion ou solidaire, chantiers jeunes** proposés par l'agglomération,
 - **orientation FACE Aude** :* *Fondation Agir contre l'Exclusion* : ce groupement d'entreprises s'appuie sur 100 entreprises audoises engagées contre l'exclusion et propose (Convention DTPJJ)
 - **atelier numérique Fablab**: maîtriser l'utilisation de machines-outil, les bases de la conception 2D/3D, l'électronique et la programmation des circuits
Le Fab'Lab propose aussi des ateliers pour les personnes ayant des difficultés d'accès aux droits (droit commun).
 - o Animation d'ateliers citoyenneté - valeurs de la République (laïcité et lutte contre les discriminations) à destination des jeunes, et formation possible de

- professionnels de la PJJ ; articulation possible avec le référent laïcité citoyenneté de la PJJ
- Soutien à la recherche de locaux pour développer la mission insertion sur l'Aude (MISP)
 - L'appui à la déclinaison de partenariats : avec les communes rattachées à l'agglomération, avec des partenaires et entreprises (ex SUEZ- Face Aude).
- b) La Direction du SPIP 11 peut faire appel à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour :
- L'exécution des peines confiées par les magistrats : Travail d'Intérêt Général (TIG), Travail Non Rémunéré (TNR), Peine de stage, stages de formation civique,...
 - Soutien à la recherche de locaux pour développer la mission insertion sur l'Aude (MISP)
 - L'appui à la déclinaison de partenariats : avec les communes rattachées à l'agglomération, avec des partenaires et entreprises (ex de SUEZ- Face Aude).

Article 3 – Modalités de fonctionnement

La Protection Judiciaire de la Jeunesse et le SPIP 11, administrations déconcentrées du Ministère de la Justice, en amont de la sollicitation des services de la Communauté d'agglomération, organiseront, en articulation avec les responsables des services, une présentation des missions de chacun, des publics accueillis par les services du Ministère de la Justice, afin de favoriser une culture commune ; elle mettra à disposition les documents et outils nécessaires à accompagner les agents accueillants les personnes placées sous-main de justice.

Suivant le type d'accueil, les demandes d'accueil seront adressées à :

Madame Amandine CHIRAT, coordinatrice CISPD, copie : Monsieur Olivier RICHER, agent de prévention territoriale et sociale,

Madame la directrice des ressources humaines : Madame Valérie POCHIC : en copie.

Mme CHIRAT orientera en réactivité vers les responsables de site pré définis, pour l'accueil des mineurs et des majeurs.

Les projets seront déclinés avec le responsable du service concerné : numéros indiqués sur la fiche de poste, par thématique.

L'éducateur référent de la PJJ ou le CPIP rechercheront en lien avec le référent du service concerné, l'orientation vers le poste de travail le plus adapté et veilleront à l'adéquation entre les tâches à accomplir et la personnalité de la personne placé sous-main de justice.

Pour l'accueil, les documents administratifs seront annexés au dossier de demande. L'accord définitif sera donné après l'entretien de l'éducateur référent PJJ ou le référent CPIP, avec le responsable du service pressenti.

La PJJ s'engage à désigner un interlocuteur unique concernant la référence éducative, et concernant le suivi institutionnel avec une représentation de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Pyrénées-Orientales- Aude.

Le SPIP s'engage à désigner un interlocuteur unique concernant le suivi des PPSMJ et, concernant le suivi institutionnel avec une représentation de la Direction du SPIP de l'Aude.

Concernant la mise en œuvre des décisions de justice, les motifs de la décision judiciaire ne sont pas communiqués aux personnels accueillants.

Les services d'accueils sont tenus à un devoir de réserve et de confidentialité s'agissant des situations individuelles des mineurs ou majeurs dont ils pourraient avoir connaissance.

Les différentes parties se tiennent informées mutuellement de toutes les difficultés pouvant survenir dans la mise à exécution du projet (accidents, absences...).

Article 4 – Formalisation de l'intervention

Chaque accueil au sein des services municipaux fait l'objet d'un écrit, précisant les objectifs, les modalités d'exécution prévues, les horaires d'intervention sous la forme :

- **d'une fiche individuelle** pour les mesures et peines de TIG/TNR avec précision des horaires,
- **d'une convention** pour les mesures et les stages de découverte, les chantiers d'insertion ou solidaires (accueil de petits groupes).

Article 5 – Responsabilité

La DTPJJ et le SPIP 11, en tant que services de l'Etat, assurent les dommages causés par les mineurs et les majeurs, au titre du principe de responsabilité pour risque dès lors qu'ils font l'objet d'une mesure pénale.

Le service de la PJJ veille à l'existence d'une responsabilité civile couvrant les dommages commis par les mineurs et accomplit en cas de besoin les démarches nécessaires en lien avec le détenteur de l'autorité parentale.

Le SPIP 11 veille à l'existence d'une responsabilité civile couvrant les dommages commis par les majeurs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, dispose elle-même des polices d'assurances correspondant aux obligations et responsabilités qui lui incombent.

Article 6 – Suivi et évaluation de la convention

Les signataires de la présente convention procéderont à une évaluation annuelle dans le cadre du CISP, précisant le nombre de PPSMJ, mineurs et majeurs accueillis et la nature des suivis réalisés.

Les services du Ministère de la Justice s'engagent à informer régulièrement, les élus et les services, des actions et missions évolutives qui leur sont confiées ainsi que de leur organisation territoriale.

Article 7 – Durée

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et prend effet à compter de sa date de notification.

Chacune des parties pourra mettre fin à cette convention en signifiant son intention.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Narbonne, le

Le Président
du Grand Narbonne
Communauté d'Agglomération

La Directrice Territoriale par intérim
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Pyrénées-Orientales-Aude

Maître Didier MOULY,

Fatima DJEBAR

Le Directeur du Service
Pénitentiaire de probation et d'insertion
de l'Aude

Dominique-Jean LAURENT
ANNEXE 1

FICHE DE POSTE POUR
MESURES JUDICIAIRES – PEINES - INSERTION
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE **Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable :

Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD

Chantiers jeunes

Nature des travaux proposés :

■ **Contenu ateliers : mesures judiciaires-peines- insertion -_TIG individuels – collectifs ou pédagogiques**

L'Agglomération dans le cadre du CISPD propose chaque été en soutien de la réinsertion des jeunes, des « chantiers jeunes » dans un objectif de « passerelle vers l'emploi et l'insertion ». L'agglomération utilise le support des travaux à réaliser sur la commune pour proposer des petits travaux espaces verts, restauration du patrimoine, nettoyage et restauration du patrimoine, sur l'espace public. Des ateliers animés par les partenaires de l'insertion sont organisés sous le pilotage de la coordinatrice CISPD sur la semaine : médiation familiale, travail sur l'estime de soi et la confiance, aide à la construction de projet, ...

Organisation : Proposition de 2 chantiers encadrés par semaine sur la journée / 1 jeune par chantier du lundi au vendredi.

Public présents sur chantier : jeunes du Grand Narbonne inscrits dans un parcours d'insertion, dont 4-5 jeunes PJJ régulièrement associés / proposition ouverture à 1 tiguiste mineur par chantier soit 2 par semaine maximum. **A noter le jeune en TIG ne sera pas rémunéré** à la différence des autres jeunes engagés en terme de sens, mais reste déclaré (bien signaler sa situation en amont).

■ **Objectif** : accompagnement de la réinsertion sociale et professionnel du jeune en TIG, remobilisation, travail sur la notion d'équipe et la cohésion avec le groupe : respect des consignes-entraide- respect de l'autre et des adultes encadrants, et travail sur un projet dans la suite de la peine réalisée.

■ **Localisation** : chantiers déclinés sur les 37 communes de l'agglomération sous l'encadrement de l'équipe d'animation du CISPD et partenaires associés.

■ **Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :**

Période : pendant les vacances d'été – Lundi au vendredi (matins)

Horaires : 8h-12h du Lundi au Vendredi sauf jour férié, jeunes véhiculés par le Grand Narbonne en minibus sur sites prédéterminés des 37 communes (départ de Narbonne pour les résidents ou rendez-vous sur site).

Outils utilisés : classiques non motorisés

Matériel : équipement de sécurité fourni par l'agglomération

Repas : libres de rentrer ; pas pris en charge par Agglomération car fin à 12h.

■ **Contact pour inscription** : Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD, responsable projet

■ **Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

Référent sur site : passage sur chaque chantier chaque jour : Olivier RICHER

Présence d'encadrants saisonniers sur les sites. **Pas nécessité de présence d'éducateur sur les sites.**

- **Nombre de postes de travail: 8 postes** –
8 chantiers (2 postes PJJ dont 1 poste TIG ouvert par chantier)

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne
12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,
Tel: 04 68 58 14 58/ Fax 04 68 58 14 59

Amandine CHIRAT, coordinatrice CISPD,

Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com - 0632548052

Ou **Olivier RICHER**, agent de prévention territoriale et sociale, adjoint A. CHIRAT,

Mel: o.richer@legrandnarbonne.com - 0679829211

ANNEXE 2

FICHE DE POSTE POUR
MESURES JUDICIAIRES - PEINES
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable :

Monsieur Patrice RAMBAUD, directeur Environnement

Amandine CHIRAT en copie

Service environnement et traitements des déchets

Nature des travaux proposés :

- **Contenu ateliers : mesures judiciaires et peines -TIG individuels – collectifs ou pédagogiques (petits groupes)**

Gardien de déchetterie : accueil, orientation, information des publics sur l'utilisation des coffres de déchetterie sur l'un des 18 sites du Grand Narbonne, aux côtés des gardiens titulaires (1 à 2 par site) + maintenance et travaux de peinture.

Les jeunes pourront être orientés sur l'ensemble des déchetteries.

- **Localisation** : voir tableau ci-après

Contact : Béatrice DUQUEYROIX (BOUCABEILLE), chef d'équipe déchetterie, 06 32 54 80 43 b.duqueyroix@legrandnarbonne.com

Sites : BIZANET, COURSAN, FLEURY D'AUDE, GRUISSAN, MIREPEÏSSET, MONTREDON, RAISSAC, MOUSSAN, NARBONNE RTE DE BÉZIERS, NARBONNE RTE DE LUNES, OUVÉILLAN, SAINT-PIERRE-LA-MER et VINASSAN

Contact : Sébastien PONS, chef d'équipe, 0687557572 s.pons@legrandnarbonne.com

Sites : PORT-LA-NOUVELLE, PORTEL DES CORBIERES, LEUCATE (DIS : Déchetterie Intercommunale Sud), PORT-LEUCATE et SIGEAN

- **Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :**

Période : Toute l'année

Horaires : 9h-12h / 13h30-17h

Outils utilisés : petit matériel, et outils classiques non motorisés

Matériel : Le jeune s'équippa de chaussures de sécurité et gants

Repas : prévoir un repas froid et voir l'organisation pour rester sur site en préalable avec le responsable de la déchetterie.

- **Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

Voir supra par déchetterie,

Sous la responsabilité de Monsieur Patrice RAMBAUD, directeur Environnement

- **Nombre de postes de travail**: 18 postes ouverts aux mineurs

- **Observations** :

Vigilance au nombre de jeunes accueillis en simultané, lien avec la direction en préalable.

Accueil de jeunes possibles dès fin août, début septembre 2021.

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58 / Fax 04 68 58 14 59

Contact: Amandine CHIRAT Mel: a.chirat@legrandnarbonne.com

16/02/2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 011-241100593-20220210-C2022_39-CC

HORAIRES ET ADRESSES DES DECHETTERIES DU GRAND NARBONNE

	ADRESSE	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
BIZANET	Route les Cayrels	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
COURSAN	ZA La Condamine	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
FLEURY	Avenue de Salles	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	
GRUISSAN	Route Notre Dame des Auzils	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
LEUCATE	RD 27	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	
MIREPEISSET	RD607	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
MONTREDON	Avenue du Languedoc	9h00			13h30	9h00			13h30	9h00		9h00			
		12h00			17h30	12h00			17h30	12h00		12h00			
MOUSSAN	Lieu dit Pech Romieu	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
NARBONNE RTE BEZIERS	Rte de Béziers	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	
NARBONNE RTE LUNES	Rte de Lunes	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30
OUVEILLAN	Le Colombier	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
PORT LA NOUVELLE	Chemin des Vignes	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
PORT LEUCATE du 16/09 au 14/06	Avenue des roseaux	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
PORT LEUCATE Du 16/06 au 15/09	Avenue des roseaux	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	
PORTEL	Chemin des Platrières			8h00		8h00		8h00		8h00		8h00			
				12h00		12h00		12h00		12h00		12h00			
RAISSAC	Route de Canet		13h30	9h00			13h30	9h00			13h30		13h30		
			17h30	12h00			17h30	12h00			17h30		17h30		
ST PIERRE	Boulevard du Canigou	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		
SIGEAN	Chemin du Recobre	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	
VINASSAN	Route d'Armissan	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30	9h00	13h30		
		12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30	12h00	17h30		

16/02/2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-241100593-20220210-C2022_39-CC

L'implantation des déchèteries du Grand Narbonne



ANNEXE 3

FICHE DE POSTE POUR
MESURES JUDICIAIRES – PEINES - INSERTION
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE
Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsables :

Madame Rokaya TOUBALE, responsable Transition énergétique

Monsieur David SOTO, responsable collecte sélective et redevance spéciale

Amandine CHIRAT en copie

« **Environnement et développement durable** »

Nature des travaux proposés :

- **Contenu ateliers :** Sensibilisation / informations –mesures et peines, insertion, TIG individuels – collectifs ou pédagogiques (petits groupes).

A l'attention d'un petit groupe de jeunes constitués par l'UEMO PJJ,

- Atelier de sensibilisation pour **mieux appréhender la réalité des déchets**, sensibiliser au geste du tri et du bienfait des **gestes éco citoyens** sur leur propre environnement au moyen de films, de dessins animés et d'outils de sensibilisation (ambassadeurs du tri)
- Atelier de sensibilisation au **développement durable et à l'économie d'énergie** par des outils de sensibilisation et la réalisation de produits ménagers « maison » (ex : liquide vaisselle, lessive, nettoyant multi-surfaces ...) ou le tressage d'une éponge réutilisable à partir de tissus usés, à l'économie d'énergie.

Objectifs : Importance du respect de soi et des autres – favoriser une prise de conscience de l'impact de sa manière de se comporter au quotidien sur l'environnement, intervention favorisant le débat et l'échange., .

▪ **Localisation :**

Voir lien Amandine CHIRAT en amont

▪ **Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :**

Période : Toute l'année

Horaires : A définir

Outils utilisés : Selon atelier développement durable à définir en amont

Matériel : Néant

Repas : Néant

■ **Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

Pour le tri sélectif : David SOTO : 04 68 58 14 58

Pour le développement durable : Anna CATHALA, animatrice du Plan Climat, 04 68 65 39 55

■ **Nombre de postes de travail: 6 postes ouverts aux mineurs**

■ **Observations :**

Accueil de jeunes possibles dès octobre 2021.

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58 / Fax 04 68 58 14 59

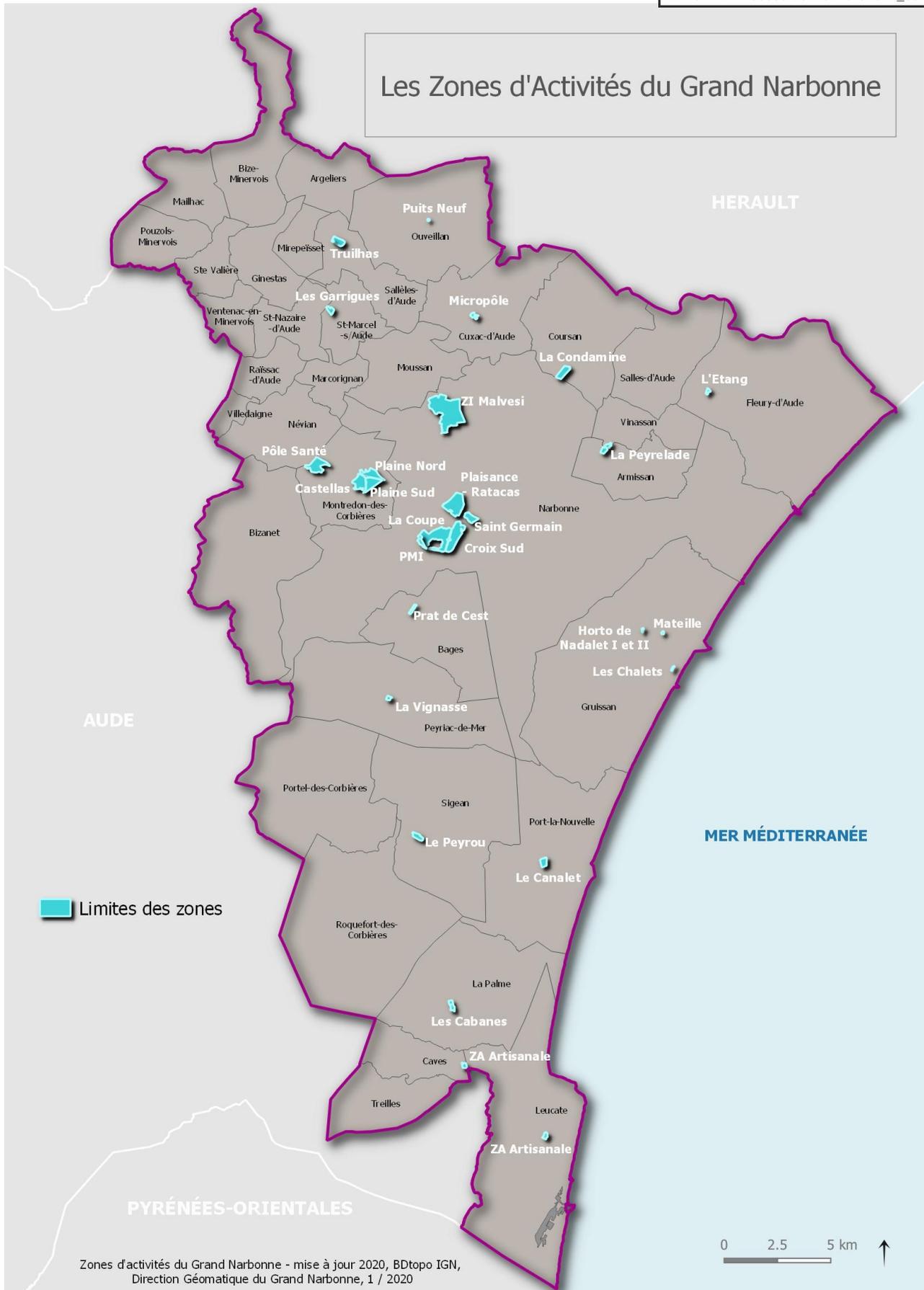
Amandine CHIRAT, coordinatrice CISPD,

Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com - 0632548052

Ou Olivier RICHER, agent de prévention territoriale et sociale, adjoint A.CHIRAT,

Mel: o.richer@legrandnarbonne.com - 0679829211

Les Zones d'Activités du Grand Narbonne



Zones d'activités du Grand Narbonne - mise à jour 2020, BDtopo IGN, Direction Géomatique du Grand Narbonne, 1 / 2020

ANNEXE 4

FICHE DE POSTE POUR

MESURES JUDICIAIRES – PEINES - INSERTION
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR**NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE****Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération****Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :**

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable :

Monsieur Samuel MARCINKOWSKI, directeur bureau d'études et travaux

Contact pour demande : Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD

« Entretien des zones d'activités »**Nature des travaux proposés : accueils mesures - judiciaires, peines, TIG individuel – pédagogique****■ Contenu ateliers :** nettoyage, entretien et petites réparations des sites 31 zones d'activités du Grand Narbonne en articulations avec les services techniques de l'agglomération.**Organisation :** le jeune accompagnera son tuteur au départ de l'agglomération dans un véhicule de service sur les différents sites de travail (un encadrant donc une jeune)**■ Localisation :** voir tableau**■ Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :****Période :** Toute l'année**Horaires :** 8h-12h / 14h-17h**Outils utilisés :** outillage à main**Matériel :** Equipement de Protection Individuel fourni par la collectivité**Repas :** à définir avec encadrant (prévoir pic nique si besoin).**■ Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique****Contact :** Adel FELLOUS, responsable propreté des espaces publics, 06 75 71 49 60
contact direct possible après validation positionnement sur site)**■ Nombre de postes de travail: 1 postes ouvert aux mineurs en simultanément car seul encadrant****■ Observations :**

Accueil de jeunes possibles dès octobre 2021. Voir évolution sur nombre de jeunes dans la suite.

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58 / Fax 04 68 58 14 59

Contact: Amandine CHIRAT Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com

Communauté d'Agglomération LE GRAND NARBONNE	
ZONES D'ACTIVITES	
Commune	Zone Artisanale
ARMISSAN	Z.A. La Peyrelade
BAGES	Z.A. Prat de Cest
CAVES	ZA Artisanale
COURSAN	Z.A. La Condamine
COURSAN	Z.A. La Condamine Extension
CUXAC	Z.A. Micropôle
FLEURY	Z.A DE L'Etang
GRUISSAN	Z.A. Horte de Nadalet
GRUISSAN	Z.A. des Chalets
GRUISSAN	Z.A. de Matelle
GRUISSAN	Z.A. Agricole
LA PALME	ZA Cru Fitou
LEUCATE	ZA Artisanale
MONTREDON	Z.A. Pôle Santé
MONTREDON	Z.A. Plaine Sud
MONTREDON	Z.A. Plaine Nord
MONTREDON	Z.A. du Castella
NARBONNE	Z.A. Quatorze
NARBONNE	Z.I. Croix Sud
NARBONNE	Z.I. La Coupe
NARBONNE	Z.I. Plaisance
NARBONNE	Z.A. Malvezzy
NARBONNE	Z.A. La Coupe
NEVIAN	ZA NEVIAN
OUVEILLAN	Z.A. Puits Neuf
PEYRIAC	Z.A. La Vignasse
PORT-LA-NOUVELLE	ZA Le Canelet
SALLELES D'AUDE	Z.A. Les Truilhas
SIGEAN	ZA LE Peyrou
ST MARCEL D'AUDE	Z.A. Les Garrigues
VINASSAN	Z.A. Peyrelade

ANNEXE 5

FICHE DE POSTE POUR
MESURES JUDICIAIRES - PEINES
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE
Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable :

Amandine CHIRAT, Coordinatrice CISPD

« Laïcité – Valeurs de la République – Lutte contre les discriminations »

Nature des travaux proposés :**■ Contenu ateliers**

A destination d'un groupe de jeunes proposée par l'UEMO Narbonne, cet atelier s'inscrit en articulation avec le Module « Sensibilisation aux droits et devoirs, citoyenneté et valeurs citoyennes » proposé par le Milieu Ouvert.

Les intervenantes, habilitées par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à former les publics dans le cadre du plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité, proposeront des jeux et conduiront des débats autour de thèmes d'actualité : mode participatif, médias support favorisant l'expression des jeunes en renvoi aux infractions ayant pu être commises.

Possibilité de co animation avec un éducateur PJJ.

Cet atelier peut s'inscrire dans un module de plusieurs journées en complément. Il peut également s'inscrire à différentes phases du « parcours TIG » notamment dans une entrée ou ouverture, du TIG.

■ Localisation :

Sur le site du module proposé par l'UEMO Narbonne.

■ Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :

Période : Toute l'année

Horaires : une demi-journée

Outils utilisés : Kit pédagogique mis à disposition par les intervenantes, médias visuels en supports.

Matériel : néant

Repas : possibilité de prévoir avec l'UEMO un repas sur site dans le contexte d'une journée qui serait organisée par le Milieu ouvert.

■ Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique

Albina KOCI, chef de projet politique de la ville, 04 68 48 30 95

Amandine CHIRAT, Coordinatrice CISPD, a.chirat@legrandnarbonne.com

■ Nombre de postes de travail: 1 poste ouvert à 1 groupe de mineurs

■ Observations : préparation en amont avec l'UEMO Narbonne.

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58 / Fax 04 68 58 14 59

Contact: Amandine CHIRAT Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com

ANNEXE 6**FICHE DE POSTE POUR****MESURES JUDICIAIRES – PEINES- INSERTION
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR****NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE****Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération****Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :****Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne****Responsable :****Laurie BULLICH : l.bullich@legrandnarbonne.com****Amandine CHIRAT, Coordinatrice CISPD, en copie de la demande****« ESPACE FAB LAB' »****Nature des travaux proposés :****▪ Contenu ateliers : TIG Individuel / pédagogique**

Contexte : des jeunes suivis par la PJJ sont déjà régulièrement orientés sur cet atelier en soutien à leur parcours de réinsertion. Les ateliers proposés aux tigistes mineurs s'inscrivent dans une dynamique de responsabilisation progressive et nécessite une surveillance accrue du tigiste : un accueil de tigiste mineur à la fois.

Poste 1 : « Sensibilisation et présentation des outils numériques »

Sur la base d'un atelier existant et ouvert aux jeunes de la PJJ, le jeune « tigiste » serait intégré dans une mise au travail ciblée : présentation de l'utilisation de machines-outils (dont brodeuse), des bases de la conception 2D/3D, de la programmation des circuits. Il devra être volontaire, attentif et intéressé.

Poste 2 : « Participation à la présentation des outils à des groupes scolaires »

Dans un objectif de progression du jeune qui acquiert des compétences, l'objectif de cet atelier est de valoriser le jeune en le positivant dans la transmission puisqu'il sera intégré à l'équipe d'accueil pour présenter les fonctionnements avec ses mots à ses pairs (jeunes des écoles notamment). Il devra être à l'écoute des difficultés des autres, s'adapter au rythme des élèves et rester à l'écoute donc dans une certaine maîtrise de lui-même.

Poste 3 : « La création de supports » Dans cet atelier le jeune se voit confier des responsabilités de production, il est acteur et participe à la fabrication de commande (création de visières contexte crise sanitaire, possibilité création portes clés : prévoir achat matériaux avec service demandeur).

▪ Localisation :

Sur le site de l'atelier Fabelab :

▪ Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :

Période : Toute l'année

Horaires : A déterminer avec Mme BULLICH, appeler en amont.

Outils utilisés : Outils du FABLAB

Matériel : néant. Petit matériel et outils mis à disposition.

Repas : possibilité de prévoir un pique-nique sous réserve d'une organisation vue en amont avec le responsable de site-

▪ **Noms , prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

Laurie BULLICH, Directrice Innovation Numérique et gestion d'IN'ESS

Mail : l.bullich@legrandnarbonne.com

▪ **Nombre de postes de travail**: 1 poste sous 3 formes d'ateliers selon le profil, (1 TIG individuel à la fois) pour une période ne pouvant dépasser 2 à 3 mois

Adresse complète de l'Organisme habilité

IN' ESS Le Grand Narbonne

30 Avenue Pompidor, 11100 Narbonne

Tel : 04 11 23 22 00

Contact: Laurie BULLICH: l.bullich@legrandnarbonn.com

ANNEXE 7

FICHE DE POSTE POUR
MESURES JUDICIAIRES – PEINES- INSERTION
TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE
Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable de poste :Madame Laurie BULLICH, Directrice Innovation Numérique et gestion d'IN'ESS,
Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD en copie de la demande

Entretien Bâtiments agglomération »

Nature des travaux proposés :**■ Contenu ateliers : accueils cadre mesures judiciaires-peines –insertion - TIG individuels**

Il s'agit de proposer au jeune tigiste de participer à l'entretien des bâtiments et espaces publics de l'agglomération avec les agents d'entretien sur 2 sites :

Atelier 1 : Espace Grand Narbonne RAZIMBAUD, 24 Avenue de Provence 11100 Narbonne
(Innovation Economique et Solidaire) - nettoyage des espaces internes et espaces verts connexes, petits travaux de peinture**Atelier 2 : Espace IN'ESS 30 Avenue Pompidor, 11100 Narbonne** – nettoyage des espaces verts et entretiens des espaces communs du site qui accueille la ML- des structures d'insertion.**Atelier 3 Soutien à la mise en place d'évènements** : participation à l'installation de réunions (petite manutention pour installation tables, chaises, bouteilles d'eau) ; possibilité de besoin sur des évènements de soirée (18h-20h30).**Organisation** : 1 jeune à la fois sur chaque atelier**■ Objectif** : inscription des actions de soutien à l'entretien et à l'organisation ciblées, pour s'inscrire dans un respect des consignes et respect du cadre défini.**■ Localisation** : sur les deux sites sus visés**■ Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :****Période** : Toute l'année**Horaires** : 8h-12h30 / 14h-17h (journée) accès bus possible**Outils utilisés** : classiques non motorisés**Matériel** : chaussures de sécurité et gants fournis par l'Agglomération**Repas** : possible sur site (prévoir un pique-nique)

■ **Contact pour inscription** : Laurie BULLICH – l.bullich@legrandnarbonne.com

■ **Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

A. CHIRAT en lien avec la Directrice

■ **Nombre de postes de travail**: 3 postes (1 jeune par site – 1 sur évènement)

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58/ Fax 04 68 58 14 59

Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD,

Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com - 0632548052

Ou **Olivier RICHER**, agent de prévention territoriale et sociale, adjoint A.CHIRAT

Mel: o.richer@legrandnarbonne.com – 0679829211

ANNEXE 8

FICHE DE POSTE POUR

MESURES JUDICIAIRES – PEINES - INSERTION TRAVAIL D'INTERET GENERAL et TNR

NOM : ORGANISME / ASSOCIATION/ MAIRIE

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

Nom, prénom et fonction du représentant qualifié :

Maître Didier MOULY, Président de la CA Le Grand Narbonne

Responsable :

Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD

Chantier Collectif – Solidarité intercommunale

Nature des travaux proposés :

■ **Contenu ateliers :** mesures judiciaires-peines – insertion -TIG individuels – collectifs ou pédagogiques

L'agglomération dans le cadre du CISPD souhaite proposer de petits chantiers en réponse à des situations exceptionnelles que les communes ont pu connaître dans le contexte des dernières catastrophes naturelles : notamment les inondations survenues en 2019-2020, les évacuations nécessaires suite aux incendies. Il s'agira d'organiser des petits chantiers pour procéder à l'aide au nettoyage, ramassage et déblayage des lieux ou axes de passages, à la remise en état, au soutien à l'évacuation des personnes (distribution de repas, aide à l'organisation de lits pico dans les gymnases, participation à l'orientation des sinistrés sur les bâtiments publics mis à disposition).

Organisation : possibilité d'associer des tigistes mineurs à des jeunes PJJ inscrits sur l'action, ou de créer un groupe de tigistes mixte majeurs – mineurs (10-15 places). Dans ce cadre, importance de présence d'encadrants éducateurs PJJ.

■ **Objectif :** inscription des jeunes dans une action solidaire collective et travail sur l'appartenance à l'environnement. Le jeune devient « acteur » : sensibilisation à l'écoute des consignes dans ces situations extrêmes, aux dangers, responsabilisation, sensibilisation à l'empathie nécessaire à la bonne conduite de la mission.

■ **Localisation :** chantiers déclinés selon les besoins, sur les 37 communes de l'agglomération sous l'encadrement de l'équipe d'animation du CISPD et partenaires associés.

■ **Modalité des travaux proposés (lieu, horaire, conditions particulières) :**

Période : Toute l'année en réponse à un évènement exceptionnel / lien cellule de crise du Grand Narbonne/

Horaires : 8h-12h / 13h30-17h (journée), jeunes véhiculés par le Grand Narbonne en minibus sur les sites prédéterminés.

Outils utilisés : classiques non motorisés

Matériel : chaussures de sécurité et gants fournis par l'agglomération

Repas : offert par l'agglomération comme aux bénévoles - voir l'organisation en amont avec Mme CHIRAT.

■ **Contact pour inscription** : Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD, responsable projet

■ **Noms, prénoms, qualité des personnes chargées de l'encadrement technique**

Référent sur site : Olivier RICHER

■ **Nombre de postes de travail**: 1 poste (collectif possible de 10-15 jeunes)

Adresse complète du lieu habilité

Communauté de Communes du Grand Narbonne

12 Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne,

Tel: 04 68 58 14 58/ Fax 04 68 58 14 59

Amandine CHIRAT, coordonnatrice CISPD,

Mel : a.chirat@legrandnarbonne.com - 0632548052

Ou **Olivier RICHER**, agent de prévention territoriale et sociale, adjoint A.CHIRAT

Mel: o.richer@legrandnarbonne.com - 0679829211

Annexe 10

LES CONTACTS

Monsieur Guillaume HERAS, 1^{er} Vice-Président en charge des ressources humaines et des relations sociales, de la gestion et de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire, du projet de territoire et du Conseil de développement ; Maire de Saint-Marcel-sur-Aude,

Monsieur Ludovic Juge, Directeur Général des services

Monsieur Alain VIALADE, Conseiller communautaire délégué au CISPD, Maire de Bizanet,

Madame Valérie POCHIC, Directrice des Ressources Humaines.

Monsieur Jean Roch HERAIL, Direction général des services à l'environnement et à la population,

Patrice RAMBAUD, directeur du service environnement et traitement des déchets
p.rambaud@legrandnarbonne.fr

David SOTO, directeur adjoint, service environnement : d.soto@legrandnarbonne.fr
(contact vendredi 16/07).

Amandine CHIRAT, Coordinatrice CISPD, Tel : 04 68 58 14 58 Poste 14 92 -
a.chirat@legrandnarbonne.com

- **0632548052**

Ou Olivier RICHER, agent de prévention territoriale et sociale, adjoint A.CHIRAT, Mel: o.richer@legrandnarbonne.com – **0679829211**